

pas été candidate, et le Comité olympique français en est extrêmement flatté.

M. Brundage déclare vouloir remercier tous les délégués des F. I. et des C. N. O. d'avoir bien voulu répondre à l'appel du C. I. O. et d'être venus à Paris. Il tient à leur dire sa gratitude pour l'attention apportée aux divers points de l'ordre du jour et pour la tenue particulièrement excellente de cette réunion. Il lui est rarement arrivé de présider des assemblées animées d'un si bon esprit, dont les délibérations soient si satisfaisantes. Il constate finalement qu'environ quarante-sept nations ont été représentées ici. (Appl.)

Fin de la réunion à 17 h. 30.

Le président du C. I. O. Le Chancelier :

Avery Brundage. Otto Mayer.

P.-S. Omission : Au cours des débats, M. Jung Kaotang (Chine populaire, Pékin) fait remarquer qu'il a constaté dans le bulletin officiel du C. I. O. que deux comités olympiques chinois représentent la Chine, l'un ayant son siège à Pékin et l'autre à Formose. Il estime que ce fait est absolument contraire à l'esprit

olympique, d'autant plus que le comité de Formose n'a aucun droit de représenter le peuple chinois au sein d'une organisation mondiale. Il n'y a qu'une seule Chine qui représente le peuple chinois, c'est la République populaire démocratique de Chine avec siège à Pékin. Il propose donc de biffer le Comité olympique chinois de Formose, qui ne représente rien.

M. Avery Brundage déclare ce qui suit : « Je voudrais adresser quelques remarques à M. le représentant du Comité olympique de la Chine populaire démocratique de Pékin qui est parmi nous. C'est la première fois, Monsieur, que vous assistez à nos débats. Par conséquent nous pouvons vous pardonner d'avoir violé une des règles fondamentales du C. I. O., c'est-à-dire que nous n'avons pas le droit de discuter ici de questions politiques. De ce fait, vos remarques étaient absolument déplacées et j'exprime l'espoir que vous voudrez bien vous abstenir de commentaires de ce genre à l'avenir. Nous sommes ici pour traiter des questions purement sportives, vous représentez ici les sportifs de la Chine continentale, mais il existe un autre groupement, une autre organisation, qui est celle de Formose. et qui représente les sportifs de cette région du monde. »

Extrait du procès-verbal de la 50^e session du C.I.O.

Tenue à Paris, au Cercle interallié, rue du Faubourg Saint-Honore, du 13 au 18 juin 1955.

Présidence : M. Avery Brundage, président.

Séance ouverte à 9 h. 30.

Sont présents :

COMMISSION EXÉCUTIVE DU C.I.O. AU COMPLET:

Le président : M. Avery Brundage.

Le vice-président : M. Armand Massard.

Membres :

Lord Burghley
S.A.R. Prince Axel de Danemark
S.E. Mohammed Taher
Mr. M. A. Moenck
Comte Thaon di Revel

MEMBRE HONORAIRE DU C.I.O.

Mr. Thomas Fearnley (Norvège)

MEMBRES DU C.I.O.

par ordre alphabétique des pays :

Mr. Reginald Honey (Afrique du Sud)
Dr Karl Ritter von Halt (Allemagne)
Mr. E. Alberti (Argentine)
Mr. Hugh Weir (Australie)
Ing. Dr Manfred Mautner von Markhof (Autriche)
Baron de Trannoy (Belgique)
Dr J. Ferreira Santos (Brésil)
Général V. Stoitcheff (Bulgarie)

Mr. A. Sydney Dawes (Canada)
Dr. C. T. Wang (Chine)
Prof. Shou-Yi-Tung (Chine)
Mr. Pedro Ibarra Mac-Mahon (Espagne)
Mr. J. J. Garland (U.S.A.)
Mr. Douglas F. Roby (U.S.A.)
Mr. Rangell (Finlande)
Mr. Eric von Frenckell (Finlande)
Mr. François Piétri (France)
Comte de Beaumont (France)
Lord Aberdare (Grande-Bretagne)
Lord Luke (Grande-Bretagne)
Mr. Angelo Bonalaki (Grèce)
Mr. Jean Ketseas (Grèce)
Colonel P. W. Scharroo (Hollande)
Major-Général C. F. Pahud de Mortanges (Hollande)
Dr. Ferenc Mezö (Hongrie)
Lord Killanin (Irlande)
Mr. Ben-G. Waage (Islande)
Dr. G. de Stefani (Italie)
Mr. Sh. Takaishi (Japon)
Dr. Azuma (Japon)
Cheikh Gabriel Gemayel (Liban)
S. A. le Prince régnant François-Joseph de Liechtenstein
S.A.R. le Prince Jean de Luxembourg
Mr. Marte R. Gomez (Mexique)
Général José de J. Clark F. (Mexique)
S.A.S. Prince Pierre de Monaco
Mr. O. Ditlev-Simonsen (Norvège)
Sir Arthur Porritt (Nouvelle-Zélande)
Mr. Ahmed E. H. Jaffer (Pakistan)
Dr. Augustin Sosa (Panama)
Hon. Jorge B. Vargas (Philippines)

Prof. Dr. Jerzy Loth (Pologne)
 Dr. José Pontes (Portugal)
 Mr. Bo Ekelund (Suède)
 Général G. Dyrssen (Suède)
 Major Albert Mayer (Suisse)
 Dr. J. Gruss (Tchécoslovaquie)
 Mr. Constantin Andrianow (U.R.S.S.)
 Mr. Aleksei Romanov (U.R.S.S.)
 Mr. Joaquin Serratosa Cibils (Uruguay)
 Dr. Julio Bustamante (Venezuela)
 Mr. Stanko Bloudek (Yougoslavie)

Après leur nomination à cette session :

S.A.I. Prince Gholam Reza Pahlavi (Iran)
 Mr. A. Siperco (Roumanie)
 Mr. Suat Erler (Turquie)

Procès-verbal : enregistrement sur disques.

Mr. AVERY BRUNDAGE ouvre la Session à 9 h. 45, et se déclare particulièrement heureux de souhaiter la bienvenue aux nombreux membres qui se sont déplacés pour cette session de Paris. Jamais une session n'a été aussi fréquentée, et lorsque les derniers membres seront arrivés, ce sera un total de 62 membres sur 69 qui seront présents.

Mr. ARMAND MASSARD (vice-président) s'associe aux paroles de bienvenue de Mr. Brundage et espère que les membres du C.I.O. remporteront un bon souvenir de Paris.

PROCÈS-VERBAL DE LA 49^e SESSION D'ATHÈNES

Après qu'une explication ait été donnée à Mr. VARGAS (Philippines), ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER 1954

Mr. BRUNDAGE présente ce rapport, qui boucle avec un déficit de 14 000 francs suisses environ. Les comptes sont adoptés.

INDEMNITÉS JEUX 1960

Mr. AVERY BRUNDAGE déclare que la C. E. propose à la Session de demander les contributions suivantes aux villes candidates à l'obtention des Jeux de 1960, et pour couvrir les dépenses du C.I.O. pendant l'olympiade en cours : 100 000 francs suisses pour les Jeux d'été, 30 000 francs suisses pour les Jeux d'hiver. Quant aux Jeux équestres de Stockholm, qui se dérouleront l'an prochain, l'indemnité devrait être fixée à 15 000 francs suisses. Au cours de la présente session, et ensuite d'une intervention de Mr. Bo Ekelund (Suède) qui proposait Fr. 5000.- il est décidé que les organisateurs de Stockholm verseront Fr. 10 000.- à la caisse du C.I.O. Accepté.

MEMBRES ABSENTS

Le président excuse les 7 membres absents, qui pour des raisons de maladie ou autres, n'ont pu se déplacer. Sur proposition de Mr. Ferreira Santos, l'assemblée observe

une minute de silence pour honorer la mémoire du Baron de Guell, membre pour l'Espagne, décédé l'année dernière. Le président exprime également au nom du C.I.O. sa profonde sympathie à Mr. Vargas, qui vient de perdre son épouse.

ÉLECTIONS

Sur proposition de la C. E. les membres suivants sont élus à l'unanimité et à mains levées :

Mr. Riveira Bascur (Chili)
 Mr. Kee Poong Lee (Corée)
 Mr. Suat Erler (Turquie)
 Mr. Alexandre Siperco (Roumanie)

INTRONISATION DE NOUVEAUX MEMBRES

Sur proposition de Mr. ARMAND MASSARD (France), les nouveaux membres seront reçus d'une façon un peu plus officielle qu'au paravant. Ils liront une déclaration selon un texte dûment préparé par le C.I.O.

Adopté.

NOUVEAU MEMBRE PAKISTAN

La proposition de Mr. Ahmed E. J. Jaffer, membre pour le Pakistan, concernant la nomination d'un nouveau membre pour ce pays, est renvoyée à plus tard.

COMPOSITION DE LA C. E.

Le Comité olympique d'U.R.S.S. avait proposé au C.I.O. avant la session l'augmentation du nombre des membres de la C. E. de 7 à 9, et l'élection d'un second vice-président. Prennent part à la discussion : MM. Avery BRUNDAGE, Albert MAYER (Suisse), VARGAS (Philippines), MASSARD (France), Reginald HONEY (Sud-Afrique), François PIETRI (France), Erik von FRENCKELL (Finlande). A l'issue de cette discussion, le président fait voter :

1er vote. Élection d'un second vice-président : cette proposition est adoptée à l'unanimité. à mains levées.

2me vote. Augmentation du nombre des membres de la C. E. de 7 à 9 : soit un président, deux vice-présidents, et 6 membres. Le vote au bulletin secret étant demandé, celui-ci donne le résultat suivant : sur 48 bulletins délivrés : 31 oui, 17 non. La majorité des 2/3 soit 32 voix n'étant pas acquise, cette proposition est repoussée.

Sur la question des membres de la rééligibilité des membres de la C. E. sortants, le président qui demande le vote au bulletin secret annonce le résultat suivant : 48 bulletins délivrés. Résultats : 34 non 14 oui. La majorité des 2/3 n'étant pas acquise, la rééligibilité des membres de la C. E. à l'expiration de leur mandat est refusée. La règle reste donc inchangée.

ÉLECTION D'UN SECOND VICE-PRÉSIDENT :

Sur la proposition de Mr. Albert MAYER (Suisse), appuyée par Mr. Armand MASSARD

(France), Lord Burghley est élu deuxième vice-président du C.I.O. à l'unanimité et aux applaudissements de l'assemblée.

RAPPORT SUR LES RÉUNIONS AVEC LES F. I.
ET LES C. N. O.

Mr. Avery Brundage fait son rapport sur les réunions qui viennent d'avoir lieu à Paris ces jours derniers entre la C. E. d'une part et les Fédérations internationales et les Comités nationaux olympiques d'autre part. Ces réunions ont eu lieu les 10 et 11 juin. Les prochaines réunions ont été fixées en 1957 et en 1959.

DEUX MÉDAILLES DE BRONZE POUR LES
SPORTS IMPLIQUANT DES ÉLIMINATOIRES-

Le président déclare que pendant la réunion qui eut lieu avec les représentants des F. I. le Col. RUSSELL (Boxe) avait demandé que deux médailles de bronze soient attribuées aux demi-finalistes perdants dans les sports où il existe des éliminatoires, tels que la boxe, la lutte, et tous les autres sports similaires. Sur la proposition du président, il est décidé d'attribuer deux médailles de bronze pour les demi-finalistes en question.

NOUVEL HYMNE OLYMPIQUE

Mr. Avery Brundage rappelle aux membres qu'ils ont eu l'occasion d'entendre hier lors de l'ouverture solennelle de la session à la Sorbonne. la nouvelle version de l'hymne olympique, pour le concours duquel S. A. S. le Prince Pierre de Monaco avait attribué un prix de mille dollars pour le gagnant. Il demande que cet hymne soit reconnu officiellement afin qu'il puisse être joué aux Jeux méditerranéens à Barcelone en juillet déjà, puis aux Jeux olympiques d'hiver à Cortina en 1956, aux Jeux olympiques équestres de Stockholm et enfin aux Jeux de Melbourne. S. A. S. le Prince PIERRE DE MONACO annonce qu'il a rédigé un rapport sur le concours de l'hymne, et que ce rapport figurera dans le prochain bulletin officiel du C.I.O. S. E. MOHAMMED TAHER (Egypte) recommande au C.I.O. de consacrer cette nouvelle œuvre et de l'accepter officiellement. Sur la demande de Lord BURGHLEY (Grande-Bretagne), les membres acceptent que les paroles soient laissées en dehors de l'officialité, c'est-à-dire que les comités d'organisation pourront les changer, les améliorer ou les refuser.

Vote : A l'unanimité, l'hymne olympique exécuté hier à la Sorbonne. œuvre de Mr. Michel Spisak, compositeur polonais résidant à Paris, est accepté comme hymne olympique officiel.

JEUX OLYMPIQUES 1960

Mr. BRUNDAGE fait part à l'assemblée que lors de la réunion avec les F. I., tous les délégués de ces dernières ont donné leur opinion à la C. E. sur les installations techniques des villes candidates.

Le président fait remarquer aux membres qu'il ne leur est pas autorisé de recevoir des cadeaux ou des souvenirs provenant des villes candidates. Il n'y a aucun inconvénient à ce que ces villes envoient de la documentation, des livres, brochures, plans, illustrations, photographies, etc. mais il n'est pas compatible avec notre dignité de recevoir des cadeaux qui n'ont aucun rapport direct avec les activités sportives. Adopté.

RAPPORT PRÉSIDENTIEL
SUR SA VISITE RÉCENTE A MELBOURNE

Mr. Avery BRUNDAGE donne un rapport assez long sur son voyage à Melbourne, au début de l'année. Son rapport très optimiste conclut qu'il reste dix-huit mois aux organisateurs pour parfaire les derniers travaux, et que ce temps leur suffira amplement.

Il a eu l'occasion de rendre visite au maire de Melbourne, au gouverneur et au premier Ministre de l'Etat de Victoria, ainsi qu'au gouverneur général de l'Australie, le premier ministre Mr. Menzies, lui-même. De toutes ces personnalités, il a reçu la garantie formelle qu'ils interviendront personnellement pour assurer une organisation parfaite des Jeux.

Une discussion générale intervient au sujet de ce rapport, et Mr. HUGH WEIR (Australie) et Mr. HOLT (directeur technique des Jeux de Melbourne) étant présents, différents membres saisissent l'occasion de poser des questions et obtenir des précisions. Il s'agit tout particulièrement de la question des concours d'art réservés aux seuls Australiens. de l'importation des armes à feu, de la remise des visas à tous les compétiteurs et officiels. de l'importation libre de la nourriture et des équipements des athlètes, des prix de pension pour les athlètes, etc., etc. Prennent part à la discussion : prof. LOTH (Pologne), Général DYRSSEN (Suède), Mr. Bo EKELUND (Suède), le Général STOITCHEV (Bulgarie), Lord BURGHLEY (Grande-Bretagne), Sir Arthur PORRITT (New Zealand), Mr. Constantin ANDRIANOW (U.R.S.S.), Mr. Erik von FRENCKELL (Finlande).

Mr. Hugh WEIR (Australie) et Mr. HOLT (C. org. de Melbourne), répondent en donnant satisfaction aux différents orateurs.

PROTECTION DES EMBLÈMES OLYMPIQUES

M^e Antoine HAFNER (C. O. suisse) fait un exposé et donne des renseignements précis sur la bonne marche des pourparlers concernant cette affaire. Il déclare que le gouvernement suisse s'est montré acquis à l'idée d'une convention, et qu'il a envoyé des invitations à tous les gouvernements possédant des Comités nationaux olympiques. C'est maintenant aux membres du C.I.O. et aux Comités nationaux olympiques à intervenir auprès de leurs gouvernements pour qu'ils donnent au gouvernement suisse non seulement une réponse favorable, mais si possible une réponse enthousiaste. La chancellerie du C.I.O.

à Lausanne fonctionnera en tant que centrale de renseignements, et les membres du C.I.O. voudront bien lui faire part du résultat de leurs démarches.

JEUx OLYMPIQUES ÉQUESTRES 1956
STOCKHOLM

Le Comte VON ROSEN (Comité org. Stockholm) fait rapport sur la marche de l'organisation. Lord BURGHLEY prend la parole sur une question mineure et le Baron DE TRANNOY fait remarquer au Comte de Rosen que le concours d'obstacles ne peut plus s'appeler « Prix des Nations », mais « Grand Prix des championnats d'obstacles », ceci en raison des incidents qui se sont produits à Helsinki en 1952. Le rapport du Comte de Rosen est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES JEUx OLYMPIQUES D'HIVER
CORTINA 1956

Le Comte Paolo Thaon DI REVEL (Italie) fait un bref rapport sur l'organisation de ces Jeux, et sur les installations techniques qui sont pour ainsi dire terminées. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES JEUx PANAMÉRICAINS ET DES
JEUx DE L'AMÉRIQUE CENTRALE ET DES
CARAIBES

Mr. Marte R. GOMEZ (Mexique) fait son rapport sur ces Jeux qui se sont terminés à la satisfaction générale, à part quelques petites erreurs d'interprétation des règles des F. I. qui ont été liquidées aux séances de la semaine dernière.

2^e JEUx ASIATIQUES
MANILA 1954

Mr. VARGAS (Philippines) fait part aux membres du succès obtenu par ces Jeux qui se sont déroulés l'an dernier à Manila, avec la participation de 18 nations.

2^{es} JEUx MÉDITERRANÉENS
BARCELONE 1955

Mr. Ibarra MAC MAHON (Espagne), au nom du comité d'organisation de ces Jeux, souhaite la bienvenue à tous les membres du C.I.O. qui voudront bien assister à ces Jeux en juillet prochain.

RÉCOMPENSES OLYMPIQUES 1955

Sur la proposition de la C. E. et après une intervention de Mr. Francois PIÉTRI (France) et Lord BURGHLEY (Grande-Bretagne), dont il découle que les comités organisateurs des Jeux régionaux ne sont pas nécessairement les comités olympiques nationaux des pays où ils ont lieu, les récompenses suivantes sont attribuées :

Coupe olympique (2 fois décernée) : Comité d'organisation des Jeux panaméricains, Me-

xico. Comité d'organisation des Jeux Centro-Américains et des Caraïbes, Mexico.

Diplôme olympique : Mr. Charles Denis (France), et Colonel Jemenez, président de la République du Venezuela.

Coupe Fearnley : à la Junta Departamental de Deportes, Cali (Colombie).

Trophée Mohammed Taher : à l'athlète Roger Bannister (Grande-Bretagne).

Trophée Bonacossa : au Comité olympique d'U.R.S.S.

MM. Dr. Julio BUSTAMANTE (Venezuela), Mr. Armand MASSARD (France), Marte R. GOMEZ (Mexique), ANDRIANOW (U.R.S.S.), remercient au nom des bénéficiaires. Lord BURGHLEY (Grande-Bretagne) fait de même pour l'athlète Bannister.

AMENDEMENTS AUX ARTICLES 9 ET 11
DES RÈGLES OLYMPIQUES

Mr. Constantin ANDRIANOW (U.R.S.S.) confirme la proposition du C. O. de son pays, tendant à introduire à l'art. 9 le texte suivant : « 6 encourager et consolider l'amitié entre les sportifs de tous les pays ». Sur la proposition de la C. E. ce texte est adopté à l'unanimité.

Au sujet de l'art. 11, Mr. Andrianow aimerait « que l'on ajouté après les mots « et s'est rendu indigne de sa qualité de membre » : toute information donnée par le Comité olympique du pays dont le membre est ressortissant doit être prise en considération. » La C. E. estimant que cette addition est superflue, l'assemblée la repousse.

PRÉSENTATION DES CANDIDATURES DES VILLES
DÉSIRANT OBTENIR L'ORGANISATION DES JEUx
OLYMPIQUES DE 1960

(Jeux d'été)

Tour à tour, les représentants des villes candidates sont introduits dans la salle, conformément à l'horaire suivant :

10 h. Bruxelles
10 h. 45 Budapest.
11 h. 30 Detroit.
14 h. 30 Lausanne.
15 h. 15 Mexico.
16 h. Rome.
16 h. 45 Tokyo.

Mr. Avery BRUNDAGE remercie messieurs les délégués. Il leur annonce que le vote interviendra demain matin.

Avant de procéder à ce vote, quelques membres du C.I.O. prennent encore la parole le lendemain matin, pour quelques commentaires sur ces candidatures. Ce sont : Le Baron DE TRANNOY, le Dr MEZO, Mr. ROBY, Mr. Marte R. GOMEZ, le Comte Thaon DI REVEL, le Dr AZUMA, et Mr. Albert MAYER.

Vote : Au troisième tour de scrutin, les Jeux de la XVII^e Olympiade 1960 sont attribués à la ville de Rome par 35 voix contre 24 pour Lausanne. Il y eut 59 bulletins délivrés et rentrés.

ARMES A FEU
AU JEUX DE MELBOURNE 1956

Mr. Hugh WEIR (Australie) a reçu une réponse télégraphique de Melbourne, du Ministre responsable, et déclare que la législation sur l'utilisation des pistolets du calibre 0,22 sera amendée.

MODIFICATION DU MODE DE RÉCEPTION
DES DÉLÉGUÉS DES VILLES CANDIDATES

Sur la proposition de Sir Arthur Porritt, il est décidé que la C. E. étudiera une nouvelle procédure pour la réception des différentes délégations des villes candidates aux Jeux, pour l'avenir.

NOUVEAU MEMBRE

Sur la proposition de la C. E. oui a soigneusement examiné cette candidature, S. A. I. le Prince Pahlavi d'Iran, âgé de 32 ans et frère du Shah, est nommé membre du C.I.O. pour son pays.

NOUVELLE RÈGLE NO 25
(resp. 24)

Le président rappelle que tous les membres ont reçu le nouveau texte prévu pour cette nouvelle règle. Une longue discussion s'en suit. Finalement, il est décidé à l'unanimité et à mains levées d'ajouter le texte suivant au sujet de l'éligibilité des personnalités au sein des C.N.O. :

« Ne peuvent être admis au sein d'un Comité national olympique :

- a) tout compétiteur ayant été classé professionnel dans un sport quelconque ;
- b) toute personne tirant un profit personnel du sport. (Ne peuvent être exclues des personnes occupant des postes purement administratifs en rapport avec le sport amateur.)
- c) toute personne ayant rempli les fonctions de coach, de manager contre rétribution.

Des exceptions peuvent être faites par la C. E. du C.I.O. dans des cas spéciaux. »

Pour la rédaction des textes français et anglais de cette nouvelle règle, deux commissions sont nommées.

Pour le français : MM. Armand Massard et François Piétri.

Pour le texte anglais : Mr. Brundage, Lord Burghley et un des collègues anglais.

Il est décidé d'ajouter à cette règle une notice explicative donnant des directives aux C.N.O. des différents pays afin de les renseigner exactement sur l'interprétation de cette règle. D'autre part, un questionnaire sera envoyé aux C.N.O. de façon que le C.I.O. puisse se rendre compte si ces comités dans leur composition et leur fonctionnement répondent bien aux critères établis. D'autre part, de nombreuses requêtes étant adressées journellement soit au président soit à la

chancellerie du C. I. O. à Lausanne, il est décidé d'accorder à la C. E. du C.I.O. la possibilité de permettre aux C.N.O. de déroger à ces règles dans certains cas individuels et particulier.

PRÉSENTATION DES CANDIDATURES POUR L'OBTENTION DES JEUX D'HIVER 1960

Les délégations candidates se présentent dans l'ordre suivant :

1. Garmisch-Partenkirchen.
2. Innsbruck.
3. Squaw-Valley.
4. Saint-Moritz.

Vote : le vote qui a lieu le lendemain de la présentation des candidatures donne le résultat suivant :

Au deuxième tour de scrutin, *Squaw-Valley* obtient l'attribution des VIII^{es} Jeux olympiques d'hiver par 32 voix contre 30 à Innsbruck.

SUPPRESSION DES HYMNES NATIONAUX
AUX CÉRÉMONIES PROTOCOLAIRES

Mr. Albert MAYER (Suisse) avait demandé le remplacement des hymnes nationaux par une sonnerie de trompettes, lors de la distribution des médailles d'or aux Jeux olympiques. Les F. I. et les C.N.O. s'étant prononcés à la quasi-unanimité contre ce changement, le motionnaire retire sa proposition.

RECONNAISSANCE PAR LE C.I.O. D'ASSOCIATIONS INTERNATIONALES D'UN STANDING OLYMPIQUE

A l'unanimité, et sur la proposition de la C. E. les deux associations suivantes sont reconnues officiellement par le C.I.O. et figureront dans une liste spéciale d'associations int. ayant un standing olympique. Il s'agit plutôt d'une reconnaissance morale. Il est bien entendu que cela ne leur donnera pas l'autorisation d'utiliser le mot « olympique » ni le drapeau.

1. Comité international des sports silencieux, ayant son siège à Bruxelles.
2. Junta Departamental de Deportes, Cali (Colombie).

POURCENTAGE RÉCLAMÉ PAR LA FIFA AUX JEUX RÉGIONAUX

Mr. VARGAS (Philippines) ayant manifesté son étonnement quant au pourcentage réclamé par la FIFA aux Jeux asiatiques en 1954, pourcentage s'élevant au 2% des recettes des matches de football, le président lui répond que cette question concerne le Comité des Jeux asiatiques et la FIFA, qui doivent s'entendre entre eux. Le C.I.O. n'a pas à intervenir dans cette question.

HISTOIRE DES JEUX OLYMPIQUES

Le Dr. MEZO présentera à la fin de l'année un ouvrage sur l'histoire des Jeux olympiques.

PROTECTION DES RUINES D'OLYMPIE

Mr. Jean KETSEAS (Grèce) informe l'assemblée que la question de la protection des ruines d'Olympie, ainsi que leur restauration, est entre les mains du gouvernement grec qui va s'en occuper.

ACADÉMIE OLYMPIQUE A ATHÈNES

Sur la proposition de Mr. Georgaopoulo, membre du Comité olympique hellène, le C.I.O. accepte en principe la fondation d'une telle académie à Athènes. Il est décidé de nommer une commission qui étudiera ce problème. Elle est composée du Dr MEZO (Hongrie), MM. KETSEAS et BOLANAKI (Grèce).

RÉUNIONS AVEC LES F. I. ET LES C. N. O.

Le président fait part que les deux prochaines réunions auront lieu en 1957 et en 1959.

RECONNAISSANCE DE NOUVEAUX SPORTS FACULTATIFS

Il s'agit du volley-ball, du tir à l'arc, du patin à roulettes, et du judo. Indépendamment de ces 4 candidatures, nous avons 4 demandes d'introduction d'équipes féminines dans certaines épreuves. (Proposition de l'U.R.S.S.) Une discussion s'engage à laquelle prennent part : le *président*, Mr. IBARRA MAC MAHON (Espagne), Bo EKELUND (Suède), Mr. SIPERCO (Roumanie), Francois PIETRI (France). Le vote au bulletin secret est demandé. La majorité des 2/3 est requise, soit 34 votes.

Vote Candidature des nouveaux sports facultatifs : volley-ball 26 voix ; tir à l'arc 19 voix ; patin à roul. 7 voix ; judo 3 voix.

Aucune de ces candidatures n'ayant obtenu le quorum, ces quatre demandes ne figureront pas dans la liste des sports facultatifs.

Le vote pour l'admission des femmes dans les sports suivants donne les résultats suivants :

Basket-ball 10 voix ; volley-ball 5 voix ; aviron 4 voix ; patinage vitesse 4 voix.

La majorité n'est pas acquise et ces quatre demandes sont repoussées.

SESSIONS DE 1956

Le président annonce que la 51^e session de Cortina aura lieu les mardi 24 janvier et mercredi 25 janvier. La session de Melbourne est fixée du 19 au 22 novembre.

SESSION 1957

Celle-ci aura lieu, comme cela avait été décidé en 1954, à Athènes, dans la ville de Bruxelles.

SESSION DE 1958

Tokyo, Karachi et Copenhague sont sur les rangs. *Décision* : aucune décision ne sera prise cette année quant à la session de 1958.

RECONNAISSANCE DE NOUVEAUX COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES

Les candidatures des C.N.O. des pays suivants sont acceptées, et ces comités nationaux olympiques sont donc reconnus :

Barbados.
Kenya.
Iles Fidji.
Liberia.

En ce qui concerne le C.O. de l'Equateur, qui avait été reconnu provisoirement, cette reconnaissance doit malheureusement lui être retirée, le Comité olympique de ce pays n'ayant pas appliqué nos règlements.

Quant à la Rhodésie du Nord, la C. E. pourra reconnaître son Comité olympique national sans autre aussitôt qu'il aura fusionné avec celui de la Rhodésie du Sud et le Nyassaland.

RECONNAISSANCE DU C.O. DE L'ALLEMAGNE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE ALLEMANDE

Après que Mr. Avery BRUNDAGE ait fait l'historique de la question, la discussion est ouverte, à laquelle prennent part MM. WANG (Chine), Général STOITCHEF (Bulgarie), Prof. LOTH (Pologne), Erik VON FRENCKELL (Finlande), Gr. MEZO (Hongrie), Constantin ANDRIANOW (U.R.S.S.), Dr. Ritter VON HALT (Allemagne de l'Ouest), et SIPERCO (Roumanie).

Décision par 27 voix contre 7, il est décidé que le C. O. de l'Allemagne démocratique populaire allemande (est) est reconnu à titre provisoire, étant entendu qu'au cas où il ne sera pas possible de constituer une équipe unifiée des deux Allemagnes pour Melbourne, cette reconnaissance tomberait d'elle-même. Il est bien entendu que lorsque l'Allemagne sera réunifiée, le C.I.O. ne reconnaîtra qu'un seul Comité olympique allemand pour l'ensemble de l'Allemagne.

En cas de difficultés, le président du C.I.O. s'offre à fonctionner comme arbitre.

BUDGET 1955

Le budget présenté par la chancellerie prévoit un déficit de 14 000 francs. La question sera discutée par la C. E. qui fera rapport.

TENUE DES MEMBRES AUX JEUX OLYMPIQUES

Sur la proposition de Mr. Avery Brundage, il est décidé que les membres seront vêtus à l'avenir dans les manifestations officielles aux Jeux olympiques d'un complet noir ou bleu foncé, chemise blanche et chaussures noires.

REPRÉSENTATIONS

DE CERTAINES FÉDÉRATIONS NATIONALES AU SEIN DES C.N.O.

L'assemblée décide à l'unanimité que les Fédérations nationales dont les sports figurent à titre facultatif au programme des J. O. peuvent être représentées également au sein des C.N.O.

